

Commune PRAZ-SUR-ARLY
N° de contrat 26001
N° Sedit PRAZ 26001 P
Date



Votre interlocuteur technique : Marine GIROUD
Votre interlocuteur administratif : Laurence BONTEMS

PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2026
Étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque - Crèche

Numéro d'opération :					Opération :			
					Étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque - Crèche			
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération		Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense
EF	26	001	00		Étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque - Crèche	1 999,20 €	399,84 €	2 399,04 €
TOTAL						1 999,20 €	399,84 €	2 399,04 €

REPARTITION DU FINANCEMENT							
Participation du SYANE				Participation de la collectivité			
Taux de participation sur montant HT	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation sur montant HT	Participation sur montant HT	TVA à charge de la collectivité	Total de la collectivité
70%	1 399,44 €	279,89 €	1 679,33 €	30%	599,76 €	119,95 €	719,71 €
	1 399,44 €	279,89 €	1 679,33 €		599,76 €	119,95 €	719,71 €

Contribution au budget de fonctionnement du SYANE à la charge de la collectivité : 3 % du montant total TTC		72,00 €
--	--	---------

La participation de la collectivité et la contribution au budget de fonctionnement du SYANE feront l'objet d'un recouvrement séparé sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Monsieur Yann JACCAZ
Maire de PRAZ-SUR-ARLY
36 route de Megève
74120 PRAZ-SUR-ARLY

Poisys, le

N Ref : EnR/FC/BL/26/000

Objet : Proposition de plan de financement

Étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque -
Crèche

PJ : 2

Interlocuteur technique : Marine GIROUD

Interlocuteur administratif : Laurence BONTEMS

Monsieur le Maire,

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser sur le territoire de votre collectivité, au titre du programme de l'année 2026, l'opération citée en objet.

Je vous adresse le plan de financement prévisionnel correspondant synthétisé dans le tableau annexé à la présente et accompagné d'un projet de texte de délibération de votre conseil municipal.

Le SYANE assure le financement de l'opération et appellera auprès de la collectivité sa participation après remise des livrables de l'étude par le prestataire. Votre décompte final de l'opération sera alors établi selon les modalités et les taux en vigueur et dans la limite des montants délibérés par votre conseil municipal.

D'autre part, vous noterez que la contribution au budget de fonctionnement du SYANE fait l'objet d'un règlement séparé de la part de la collectivité. Le montant sera recouvré après établissement du décompte final de l'opération, selon les modalités et les taux en vigueur.

Pour permettre l'inscription de l'opération au programme de l'année 2026 et d'engager les procédures administratives préalables au démarrage de la mission, nous vous invitons donc à retourner dans les meilleurs délais au SYANE, une copie de la délibération.

L'ordre au bureau d'études de démarrer l'étude sera ensuite délivré.

Les services du Syndicat restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire éventuel que vous souhaiteriez obtenir. Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Joël BAUD-GRASSET

Président du Syane



SYANE

OPERATION : **PRAZ-SUR-ARLY**
 Étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque - Crèche

Monsieur le Maire, expose que,

LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE, envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026 une Étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque - Crèche figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à :	2 399,04 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	719,71 Euros
et contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	72,00 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la collectivité :

- 1) APPROUVE** le plan de financement de l'opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil, entendu l'exposé de

après avoir pris connaissance du projet figurant en annexe et délibéré,

- APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière :
- | | |
|--|----------------|
| d'un montant global estimé à : | 2 399,04 Euros |
| avec une participation financière communale s'élevant à : | 719,71 Euros |
| et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à : | 72,00 Euros |
- S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'ENGAGE** à verser au Syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,